



## Mémento pour l'organisation des compétitions

*La Ligue des Pays de la Loire autorise environ 100 compétitions par an pour les 5 CODEP et doit veiller à harmoniser leur distribution sur le territoire, à une non-concurrence entre celles-ci et à une répartition équilibrée des tableaux. C'est une des tâches les plus difficiles impliquant de réussir à concilier toutes les demandes. La Ligue publie, dès la sortie du calendrier fédéral, le calendrier des manifestations Ligue et CODEP (en général en Mai de la saison précédente, consultable sur le site internet de la Ligue).*

*Seules la concertation et la bonne volonté de tous permettront d'établir un calendrier tendant chaque saison un peu plus vers la perfection.*

*Ce document reprend, complète et révisé la réglementation Ligue en vigueur depuis Août 2002 (voir <http://badminton-paysdelaloire.fr/uploads/formulaires/orga.pdf>).*

Le respect de quelques règles simples concernant l'organisation de ces compétitions facilitera le travail des salariés et bénévoles de la Ligue, des Juges-Arbitres et des clubs.

### PRELIMINAIRE à toute COMPÉTITION (Au minimum 4 mois à l'avance)

- 1 Le club doit, avant même de confirmer toute réservation de gymnase, s'assurer auprès de la Ligue (mail ou tél) que la date choisie n'est pas **incompatible** avec l'organisation d'un tournoi et **pré-réserver cette date**.

- 1 Les incompatibilités sont :

- **moins de 100Km** (site mappy ou michelin) entre deux compétitions s'adressant aux mêmes catégories de compétiteurs et même tableau (NC, D, C),
- **moins de 150km** pour les B,
- compétitions ou évènements organisés par les CODEP, Ligue ou ffba,
- compétition d'envergure nationale dans les Pays de la Loire,

Et toute autre incompatibilité résultant du cahier des charges particulier mis en place par un CODEP (Pour les clubs du 44 voir le **cahier des charges des compétitions** du Codep).

- 1 Le club ayant fait la demande **en premier** sera **prioritaire** pour l'obtention de l'autorisation. Cependant, dans le cas de deux demandes sur une même date, la Ligue mettra les clubs en contact pour un **arrangement à l'amiable** (changement de date ou de catégories). Les **tournois nationaux** comportant des séries **A et élites** seront **prioritaires pour la réservation de dates** dès la parution du calendrier Ligue. Cependant leur autorisation relève de la ffba qui doit donner son accord avant tout.
- 1 **Un mois maximum après la réservation de la date et au minimum 90 jours avant la compétition**, le club devra remplir la demande d'autorisation via Poona (aide en ligne disponible) et prendre contact avec un (ou des) JA qui accepteront d'officier lors de la compétition. Au delà



d'1 mois après la réservation, la date sera remise à disposition des autres clubs si la demande n'a pas été finalisée sur Poona.

- 1 Il est nécessaire de joindre directement sur Poona le règlement de la compétition, le prospectus d'invitation provisoire et la fiche d'inscription. Sans ces documents, l'autorisation ne sera pas accordée.
- 1 Il faut un **JA par salle** et un **JA par tranche de 7 terrains**. Exemple : 2 salles l'une de 8 et l'une de 5 : nécessaire d'avoir 3 JA. Le JA adjoint peut appartenir au club organisateur. En revanche le JA Adjoint ne peut pas être l'**organisateur déclaré** du tournoi.
- 1 Il est indispensable que l'intitulé du tournoi **début**e par « **PL+dép-** » (ex : **PL85-**) et qu'il précise la **catégorie** (Jeunes, Séniors ou Vétérans) ainsi qu'éventuellement les **tableaux**. Un **intitulé explicite** est conseillé afin d'assurer la visibilité de la compétition. Les termes de *Trophée* et *Championnat* sont réservés aux compétitions fédérales. Par ailleurs les termes de *Régional*, *InterRégional* et *National* doivent être utilisés à bon escient et en corrélation avec l'envergure du tournoi.
- 1 Les **séparations** de séries sont **tolérées** (D1D2 et D3D4 ou D1D2D3 et D4). En revanche, il sera rigoureusement **interdit** de proposer des tableaux mixés type **C2C3C4D1**. Seul le **regroupement NCD4** est autorisé. Le choix dans le regroupement des catégories devra être clairement indiqué sur le prospectus de la compétition et dans le règlement.
- 1 Afin de ne pas fausser le niveau des compétitions, il est conseillé de donner priorité aux joueurs inscrits dans leur **propre série** puis aux joueurs de **niveau 1** de la catégorie inférieure, et enfin aux joueurs dont le cppy ou l'activité antérieure justifient qu'ils jouent dans la série supérieure (à indiquer clairement dans le règlement).
- 1 Il faut indiquer dans le règlement, la manière dont ce fera la sélection en cas d'une trop grande affluence de joueurs (date de réception, cachet de la poste, joueurs dans leur série, maximum de clubs...).
- 1 **Aucune invitation ni publicité** (sur site du club/CODEP/Ligue ou sur des sites tels que Badidonk) ne pourront être diffusées **avant d'avoir obtenu le n° d'autorisation**. Le non-respect de cette règle entraînera une **interdiction du tournoi**.

## PREPARATION de la COMPETITION

- 1 Il est indispensable que les organisateurs aient une bonne connaissance du **RGC en vigueur** (Règlement Général des Compétitions – Guide du Badminton) afin d'organiser une compétition de qualité répondant aux critères fédéraux :  
([http://www.ffba.org/medias/pdf/guide/GUIch3\\_0808\\_PrincipesSportifs/GUI31\\_0808\\_COM\\_ReglementGeneralCompetiton.pdf](http://www.ffba.org/medias/pdf/guide/GUIch3_0808_PrincipesSportifs/GUI31_0808_COM_ReglementGeneralCompetiton.pdf)).
- 1 La présence d'un bénévole licencié dans le club organisateur ayant suivi le **“Stage d'Organisation de Compétition”** (SOC) est indispensable afin d'obtenir l'autorisation d'organiser un tournoi.



- 1 La nouvelle version de Bad+ (v5.3f) a très nettement simplifié la saisie des joueurs (importation automatique des joueurs de la base Poona et mise à jour du cppo le jour du tirage au sort). Nous vous rappelons que si **un joueur ne peut être importé, c'est qu'il n'est pas licencié = Interdiction absolue de JOUER !!!** (même en début de saison)
- 1 Il est de la responsabilité du **club organisateur** et du **JA** de **vérifier** que les joueurs sont **habilités à jouer dans les catégories** de la compétition (Vétérans avec certificat médical VAC, jeunes jouant en catégorie supérieure (surclassement simple ou double)). Bad+ facilite cette vérification (Onglet Fichier>Export verif. Surclass = création d'un fichier **VERIFCLS** dans le dossier Bad+ exploitable en particulier sous excel).
- 1 L'ajout d'un joueur **non licencié** ou n'ayant **pas un surclassement adéquat** expose le **club organisateur** et le **joueur** à des **sanctions** (Voir RGC art. 23).
- 1 Le club organisateur et le JA ont aussi la responsabilité de vérifier que les joueurs ne sont pas sous le coup de **suspensions fédérales** (forfait ou mesure disciplinaire) en consultant la page d'accueil de Poona ou <http://www.ffba.org/competition/suspendus.php?l=1>
- 1 En cas d'affluence de participation nécessitant des refus, **noter le jour de réception** de chaque inscription reçue (ou cachet de la poste). **Ne jamais prendre** d'inscriptions **par téléphone ou par mail**, ne pas accepter les inscriptions illisibles ou incomplètes.
- 1 **Faire les tableaux** (et la mise à jour du cppo), **le jour annoncé** dans le prospectus et ne plus accepter d'inscriptions ultérieurement, sauf pour des remplacements de joueurs forfaits.
- 1 **Conserver chaque modification** réalisée, en accord avec le JA, après le tirage au sort en renommant les fichiers Bad+ v1, v2... et noter clairement chaque modification et forfait (nom, date, raison, moyen de communication, décisions prises, justificatif). L'organisateur doit fournir au JA la liste de la totalité des forfaits après tirage au sort, même si le joueur a été remplacé. Le JA doit les indiquer dans son rapport en précisant les **raisons du forfait** quand elles sont connues, ainsi que son appréciation du forfait (involontaire, à justifier, volontaire (donc sanction)).
- 1 Les **justificatifs** doivent être demandés pour tout forfait après le tirage au sort car le joueur s'expose pour un **forfait non justifié** à une **interdiction de deux mois** de compétition gérée automatiquement par Poona (voir <http://badminton-paysdelaloire.fr/index.php?page=forfaits-cartons-sanctions>). Ce justificatif doit être envoyé par le joueur à la Ligue de badminton au plus tard dans **les 5 jours suivant la compétition** en indiquant clairement **le jour, le lieu et le nom de la compétition**.
- 1 Si les horaires peuvent aussi être mis à disposition sur un site internet, il est **indispensable** d'envoyer au minimum par mail au responsable identifié : **l'horaire des convocations**, un **plan d'accès**, le nom et l'adresse du gymnase ainsi qu'un **numéro de portable** joignable le jour de la compétition.



- 1 Le JA a non seulement un rôle important lors du jour de la compétition mais **aussi pour la préparation de cette compétition**. Il doit être **tenu au courant** du nombre d'inscrits par catégorie, il doit **valider le tirage au sort et l'échéancier** (avant l'envoi des convocations aux clubs). Toutes modifications après tirage au sort doivent être réalisées en coordination avec lui. Il a un rôle de conseiller et de formateur auprès de clubs novices dans l'organisation de compétitions.
- 1 Le jour de la compétition, prévoir une **trousse de premiers secours** en état, des glaçons dans le frigo de la buvette ou une bombe de froid, un **pack d'eau** non ouvert en réserve en cas de contrôle anti-dopage.

## FIN de la COMPETITION et HOMOLOGATION des RESULTATS

- 1 Il faut s'assurer que le nom du fichier DBF (exporté de Bad+) soit explicite: au minimum **Ligue-Département-Nom compétition ou lieu** (ex. PL85Challans).
- 1 Dans Bad+, l'export des résultats au format DBF est obtenu dans menu fichier puis "Export résultats". Le fichier resultats.dbf résultant se trouve dans le répertoire d'installation de Bad+.
- 1 Le club **n'a plus la charge d'envoyer les résultats** du tournoi à la Ligue. En revanche, il doit **fournir le fichier de la compétition au juge arbitre** (format Bad+ et export dbf).
- 1 Le **JA** devra enregistrer le fichier résultats dbf dans les **cinq jours** sur le site **Poona** (onglet Compétition>Résultats), ou l'adresser dans les mêmes délais à la **Ligue** des Pays de la Loire ([resultatsbadpl@orange.fr](mailto:resultatsbadpl@orange.fr)). Il transmettra également, **sous le même délai**, à la Ligue des Pays de la Loire **son rapport** sous format informatique, avec pour les clubs du 44 copie au CODEP 44.
- 1 Les résultats sont normalement traités dans les 10 jours ouvrés qui suivent la réception. Ils apparaissent ensuite dans les **fiches individuelles de résultats** des joueurs. Le classement est recalculé automatiquement toutes les semaines. Il peut donc y avoir un délai entre l'affichage des résultats des compétitions et leur prise en compte dans le classement.
- 1 En cas de **problème** sur la prise en compte d'un résultat (inversion d'un résultat, doublon, mauvais nom d'un joueur, ...), il faut envoyer un message à [resultatsbadpl@orange.fr](mailto:resultatsbadpl@orange.fr) en précisant le nom de la compétition, la date de début, votre numéro de licence et la description claire et détaillée du problème et quelle est à votre avis la bonne version.
- 1 Si vous contestez le **calcul de votre nombre de points**, il faut envoyer un message à la commission classement de la FFBA à [classement@ffba.org](mailto:classement@ffba.org). N'oubliez pas de tenir compte des différents délais expliqués ci-dessus.



LIGUE de BADMINTON des PAYS de la LOIRE  
101 rue Dupetit Thouars  
49000 ANGERS

Tél-fax : 02.41.47.34.67

[badminton.pays.loire@orange.fr](mailto:badminton.pays.loire@orange.fr)

[www.badminton-paysdelaloire.fr](http://www.badminton-paysdelaloire.fr)

## TOURNOIS AMICAUX

- 1 Conformément à l'article 3.1 C4 du Guide du Badminton : ([http://www.ffba.org/medias/pdf/guide/guich3\\_0707\\_principessportifs/gui31c4\\_0707\\_com\\_autorisationcompetitionnonofficiel.pdf](http://www.ffba.org/medias/pdf/guide/guich3_0707_principessportifs/gui31c4_0707_com_autorisationcompetitionnonofficiel.pdf)), les **tournois amicaux devront faire l'objet d'une demande d'autorisation** à la Ligue. Ils ne pourront être autorisés que s'ils ne sont **pas en concurrence** avec des compétitions officielles et s'ils proposent une **pratique différente et complémentaire** des tournois officiels. Les CODEP en seront informés et donneront leur avis sur la tenue de ces compétitions. Le refus éventuel de l'autorisation entraîne l'interdiction de la manifestation. Tout licencié participant à un tournoi amical non autorisé peut être sanctionné. La **non-déclaration** de telles manifestations pourra entraîner des **sanctions** envers le club organisateur et les clubs participants.